

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021 A LANTRIAC

Membres présents : Serge Villard, Emmanuel Palhier, Joël Devidal, , Alexandre Aubry, Christian Chorliet, Hervé Romieu, Jean- Marc Fargier, Dominique Dunand GRGIC, Pierre Bresselle, Raphaël Bonnet, Annie Maute, Stéphane Sagueton , Eliane Monteil, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes , Patrick Roche, Laure Jourdan, Michel Ribes, Philippe Brun, Robert Machabert, Laurent Gentes, Olivier Allemand, Jean -Pierre Sabatier, Francis Delmas, André Defay, André Ferret, Marie Agnès Mourlevat, François Cabanes, Alain Guerin, Raymond Abrial.

Procuration de Laurence Dessalces-Bonnet à Pierre Bresselle, de Philippe Delabre à André Defay, de Elisabeth Loucao à Laure Jourdan, de Marie-Christine Veysset à André Ferret, de Daniel Behar à François Cabanes, de Martine Sivet à Agnès Mourlevat.

Aucune remarque n'est formulée concernant le compte rendu du 16 Septembre 2021

- **FINANCES :**

les décisions modificatives budgétaires proposées sont adoptées à l'unanimité.

Budget principal : DM3

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
D. 1641 Emprunts en euros	+ 4 000.00 €	
D . 202 Frais doc urbanisme	- 4 000.00 €	
Total section d'investissement		

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
D. 6168 Autres primes d'assurance	- 2 000.00 €	
D.6288 autres services extérieurs	+ 15 960.00 €	
D.6688 Autres	+ 2 000.00 €	
D.7489 Reversements sur autres attributions de participations	+ 1 300.00 €	
R.74718 Autres		+ 15 960.00€
R.7472. Régions		+ 1 300.00€
TOTAL Section fonctionnement	17 260.00€	17 260.00€

Budget OM : DM 3

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
D. 611 contrats de prestations de services	+ 15 000.00€	
R.70878 par d'autres redevables		+ 11 000.00€
R. 7331 Taxe OM		+ 4 000.00€
TOTAL Section fonctionnement	15 000.00€	15 000.00€

Budget station : DM 2



Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
D. 618 Divers	- 500.00 €	
D 6218 Autre personnel extérieur	+ 10 000.00 €	
D. 6615 Intérêts des compte courants	+ 500.00 €	
R. 7081 Produits des services		+ 3 000.00 €
R.74 Subv d'exploitation		+ 7 000.00 €
TOTAL Section fonctionnement	10 000.00 €	10 000.00 €

Demande DETR 2022 : Le Président présente au conseil communautaire le projet de rénovation du bâtiment « petite enfance / enfance jeunesse situé sur la commune de Lantriac, qui abrite les locaux du Relais assistantes maternelles, de l'accueil de loisirs et du multi accueil. Montant prévisionnel Ht : 98 635 €. (accord à l'unanimité)

Règlement financier et budgétaire 2022 : Le Président rappelle que , par délibération en date du 24 juin 2021, le conseil communautaire a autorisé le passage à la nomenclature M57 (pour l'ensemble des budgets appliquant précédemment la nomenclature M14) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans le cadre de cette démarche, il convient de se doter d' un règlement budgétaire et financier (RBF) ; le règlement présenté est adopté à l'unanimité.

- **TOURISME**

Subvention fonctionnement 2022 : La communauté de communes Mézenc Loire Meygal a confié la gestion de l'office de tourisme intercommunal à l'EPIC « office de tourisme Mézenc Loire Meygal » depuis le 1^e janvier 2019.

Afin de permettre à cet EPIC d'assurer les missions qui lui ont été confiées dans le cadre d'une convention d'objectifs, le Président propose d'attribuer une subvention d'un montant de 165 000€ pour l'année 2022.(dont 25 000€ pour compenser la baisse de recettes de la gare/patinoire de Lantriac). (unanimité)

Convention d'objectifs : Par délibération en date du 11 avril 2019, la communauté de communes a validé la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'office de tourisme intercommunal géré sous forme d'EPIC, pour la période 2019/2021. Cette convention, qui permet de recenser les objectifs et les moyens consacrés aux missions de l'office de tourisme, arrive donc à échéance le 31 décembre 2021. Des discussions ont été engagées avec les représentants de l'EPIC mais ces réflexions méritent d'être prolongées et approfondies. En conséquence, le conseil communautaire valide la prorogation de la convention d'objectifs en cours pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022. (unanimité)

Chemin de St François Régis : M. le Président rappelle les décisions prises dans le cadre de ce projet :

- Délibération du 18/03/2021.

L'objectif est de promouvoir le GR 430, spécifiquement auprès de la clientèle régionale. Cette redynamisation permettra également de mobiliser et de fédérer les acteurs touristiques des territoires traversés autour d'un objet commun.

Suite à la définition de dépenses précises, il convient de délibérer à nouveau afin d'ajuster le plan de financement de l'opération.

Description		Montant HT
Edition du topoguide		15 227.00 €
Film promotionnel		4 000.00 €
Evénement fédérateur		1 418.18 €
Signalétique partenaires		5 920.00 €
Accueil presse et influenceurs		9 970.00 €
TOTAL		36 535.18 €
ASSIETTE ELIGIBLE LEADER (169 KM / 203 KM)		30 415.99 €
Financier	Montant	Etat d'avancement
LEADER Velay	10 021.08 €	Subvention sollicitée
LEADER Jeune Loire	6 329.63 €	Subvention sollicitée
LEADER Ardèche Verte	2 619.16 €	Subvention sollicitée
Com d'Agglo du Puy-en-Velay (24 km)	1 554.99 €	Décision du 16/06/2020
CC des Sucs (6 km)	369.80 €	Subvention sollicitée
CC du Haut-Lignon (16 km)	986.12 €	Délibération du 29/09/2021
CC du Pays de Montfaucon (36 km)	2 218.77 €	Subvention sollicitée
CC du Val d'Ay (24 km)	1 479.18 €	Délibération du 14/10/2021
CC du Val d'Eyrieux (34 km)	5 756.05 €	Délibération du 22/09/2021
TOTAL Aides Publiques	31 334.78 €	86 %
Autofinancement CC MLM (63 km)	5 200.40 €	14 %
TOTAL Financement	36 535.18 €	100 %

Au titre du dossier de demande de financement LEADER Velay, la CC Mézenc Loire Meygal flèche une participation financière de 4 081.86 € (unanimité)

Avenir Montagne Ingénierie : demande de financement.(unanimité)

Le président indique aux membres du conseil que la communauté de communes Mézenc Loire Meygal est lauréate du plan Avenir Montagnes Ingénierie suite au dossier déposé le 30 août dernier auprès du commissariat Massif Central. Il s'agit d'un accompagnement en ingénierie des territoires de montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique.

Les mesures clés du programme sont :

- Le recrutement d'un chef de projet
- La mutualisation et le partage d'expériences
- Le soutien en ingénierie par un accès à des offres thématiques

La candidature a été déposée avec les communautés de communes des Sucs et du Haut Lignon dans le prolongement de l'appel à manifestation d'intérêt diversification montagne 4 saisons

Pour mener à bien ce projet il convient d'approuver la demande de subvention forfaitaire de 60 000 € par an sur 2 ans.

- **ADMINISTRATION GENERALE. STATUTS ET INTERET COMMUNAUTAIRE :**

Statuts : Un toilettage des statuts est rendu nécessaire par les évolutions législatives , la loi « Engagement et proximité » ayant supprimé la catégorie des compétences optionnelles, dont l'exercice d'un nombre minimum d'entre elles était obligatoire. En conséquence après plusieurs réunions de bureau consacrées à ce sujet, de nouveaux statuts sont proposés au conseil communautaire. Le Président rappelle que la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseil municipaux qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications proposées et la restitutions des 3 compétences suivantes :

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
- -Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligation de services au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- Création et entretien d'aires naturelles et de loisirs.

Les statuts sont approuvés à l'unanimité.

Intérêt communautaire : L'intérêt communautaire des compétences a initialement été défini par délibération du 22 juin 2017, après la fusion/extension des communautés de communes du Pays du Mézenc et du Meygal. La définition de l'intérêt communautaire relève de la compétence exclusive de l'assemblée délibérante de l'EPCI. L'intérêt communautaire est « la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau communal ». Considérant la mise à jour des statuts, il paraît opportun de revoir la définition de l'intérêt communautaire. Il est précisé que la définition de l'intérêt communautaire ne concerne que certaines compétences, expressément et limitativement énumérées par la loi. (la proposition est adoptée à l'unanimité)

- **PETITE ENFANCE** : extension de la capacité d'accueil du multi accueil de St Julien Chapeuil.

Le Président propose d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche multi-accueils de St -Julien-Chapeuil de deux places supplémentaires, passant ainsi de 14 à 16 places et précise que cette décision n'aura ni impact en matière d'investissement (les locaux actuels permettant cette augmentation) ni incidence en terme de personnel. (accord à l'unanimité)

- **DIVERS** : (unanimité)
 - Signature CRTE (plan de relance et de transition énergétique)
 - Ventes friches ZA Lachamp. Modification acquéreur
 - Comité départemental de sélection compensation collective agricole : Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant. Sont désignés : Alain GUERIN comme titulaire et Emmanuel PALHIER comme suppléant .
 - Versement d'un fonds de concours à la commune de Salettes : Montant de l'achat : 58 300€ HT. Participation intercommunale (45%) : 26 235€
 - CDG 43 : Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics.
 - SOLIHA. Avenant convention. Soliha Haute-Loire, association à but non lucratif, a signé avec la CCMLM une convention d'information et de conseil à l'amélioration de l'habitat allant jusqu'à la fin du programme Habiter Mieux soit fin 2022. Pour mémoire il s'agit d'accompagner les propriétaires occupants modestes et très modestes dans la réalisation de leurs projets de rénovation d'habitation. Soliha propose un avenant et dans ce cadre fait évoluer la participation de la CCMLM de 5 000€ à 5 500€.

La séance se termine sur des échanges informels entre les élus, concernant notamment la gendarmerie de Fays Sur Lignon. IL s'avère que le groupement de gendarmerie départemental envisage sa fermeture dans un avenir proche et les élus souhaitent se positionner fermement contre cette décision unilatérale.

Michel Arcis évoque également sa rencontre avec Paul Braud, Président de la communauté de communes de Cayres Pradelles , concernant un projet photovoltaïque sur les bâtiments publics.

André Defay informe d'une étude économique en cours, réalisée par un groupe d'étudiants de l'Université Lyon II.

La séance est levée à vingt- deux heures.